

ASSURANCE CHÔMAGE · ALLOCATION D'AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI

Les 5 conditions pour bénéficier de l'ARE

Applicable aux pertes d'emploi à partir du 1^{er} avril 2026

1 Être inscrit à France Travail

- ✓ À la recherche d'un emploi ou en accompagnement d'insertion sociale
- ✓ Apte à l'emploi et résidant en France



2 Avoir eu une fin de contrat dans les 12 derniers mois

📅 Allongements possibles de la période (ex. maladie)



3 Avoir travaillé 130 jours ou 910 heures dans les 2 dernières années

Dans les 3 dernières années pour les 55 ans et plus

1^{re} demande depuis 20 ans ou travail saisonnier ?

Condition abaissée à 5 mois de travail, soit 108 jours ou 758 heures.



4 Ne pas pouvoir prendre sa retraite à taux plein



5 Être en situation de chômage involontaire

- ✗ Pas de démission dans les 3 derniers mois de travail, y compris en période d'essai — il existe des démissions légitimes
- ✗ Ne pas avoir refusé 2 fois un CDI à la suite d'un CDD



**Estimez vos droits grâce aux
simulateurs de France Travail**

Scannez le QR code ou rendez-vous sur francetravail.fr

